

2. Objectifs politiques

2.1 Renforcer notre sécurité sociale et réduire radicalement Les inégalités

Le MOC rappelle la priorité absolue que doit être la sauvegarde et l'amélioration de notre modèle de Sécurité sociale, dont la gestion paritaire est une dimension essentielle, alors que la pandémie de 2020 a rappelé à chacun·e toute l'importance d'un tel système.

L'après-crise financière a été marqué par une régression inédite des droits, en pension, en chômage, en santé tandis que la pandémie a mis en lumière l'importance du personnel de santé souvent en sous-effectif et celle de certaines fonctions invisibilisées et souvent sous-rémunérées. Nous constatons également aujourd'hui la multiplication des emplois précaires peu protégés et le recours de plus en plus fréquent au statut d'indépendant pour les travailleur·ses du secteur. Par ailleurs, nos assurances sociales

offrent toujours de faibles taux de couverture par rapport aux pays voisins et les mesures dites « d'activation » fragilisent les demandeur·ses d'emploi et les jeunes tout en nuisant à leur insertion socioprofessionnelle⁴, et portent souvent atteinte à la dignité des personnes que la Sécurité sociale est censée sauvegarder.

Pour le MOC, il est capital de restaurer des droits, mais aussi d'en conquérir de nouveaux, adaptés aux besoins sociaux, de relever les couvertures sociales dans l'ensemble des branches, en commençant par assurer des minima décents. Il est aussi essentiel de donner confiance dans l'avenir de la Sécurité sociale en anticipant les évolutions et les risques, en ne laissant pas les assurés sociaux dans l'expectative puisque le système est bien finançable.

4. Comme l'ont montré de nombreuses études telles que M. ZUNE, D. DEMAZIÈRE, E. UGEUX, *Les expériences de l'exclusion du chômage. Recherche qualitative*, étude réalisée par l'UCLouvain pour l'observatoire bruxellois de l'emploi, avril 2017 ; M. SEGAERT, N. NUYS, *Dix ans de dégressivité renforcée des allocations de chômage - Évaluation de l'impact sur les transitions vers l'emploi et sur les dépenses sociales au cours de la période 2010 -2020*, étude réalisée par l'ONEM, 2022 ; F. MARCHAL, *Les personnes en fin de droit aux allocations d'insertion. Suivi de parcours*, étude réalisée par le Forem, Charleroi, juin 2017.

⇒ Deux mesures prioritaires pour le MOC :

- Supprimer le statut de cohabitant·e en portant les allocations des cohabitant·es au niveau de celles des isolé·es (niveau fédéral).
- Afin de réduire les inégalités de santé et en lien avec les constats tirés lors de la pandémie, définir une politique ambitieuse et transversale de santé publique déclinée dans toutes les politiques⁵.

2.2 Une politique migratoire respectueuse des droits et du Droit

Notre constat est le suivant : notre pays n'est plus un État de droit, car il ne respecte plus ses obligations fondamentales, ses engagements internationaux, il laisse dans des situations indignes des milliers de personnes parmi les plus fragilisées, les personnes sans-papiers, les demandeur·ses d'asile, des enfants. En Belgique, notre politique d'asile et de migration bafoue un peu plus chaque jour les droits humains fondamentaux : sur fond de crise migratoire, nous assistons à un

démantèlement progressif des droits des étranger·ères et à une augmentation de l'insécurité juridique.

Ainsi, notre gouvernement fédéral, à travers l'action menée ces dernières années par les secrétaires d'État successives à l'Asile et la Migration, n'a cessé de durcir le ton et de mener une politique répressive, ne respectant plus consciemment des Conventions internationales pour la protection des droits humains. Dissuasions, restrictions, enfermements et expulsions en sont les lignes de force. Les violences policières à l'égard des migrant·es se multiplient. C'est un choix délibéré de dénier le droit à l'accueil aux demandeur·ses d'asile et un choix tout aussi délibéré de poursuivre cette politique malgré des décisions judiciaires qui la qualifient d'illégale.

Par ailleurs, entre 100.000 et 150.000 personnes sans papiers présentes sur notre territoire restent exclues de toute forme d'existence légale, vivant le plus souvent dans des situations de grande précarité et exposées à de nombreuses formes de violences et d'exploitations. Les femmes migrantes et en situation irrégulière sont d'ailleurs encore plus

5. « Health In All Policies » : aussi en matière de logement, d'éducation, d'agriculture, de valorisation de la nature, d'aménagement du territoire, de mobilité, etc. qui ont tant d'impact sur les déterminants de la santé/qualité de vie. Et cela par des mesures universelles, mais d'une ampleur et d'une intensité proportionnelles aux besoins des personnes.

exposées (aux violences physiques et sexuelles et à l'exploitation économique), sans que les pouvoirs publics ne s'en préoccupent particulièrement. Pour le MOC, il faut octroyer des droits aux personnes sans séjour légal et faire respecter la convention de Genève pour les demandeur-ses d'asile, en menant des actions globalement et à chaque niveau de pouvoir, du niveau fédéral au niveau local.

⇒ **Une mesure prioritaire pour le MOC :**

La régularisation des personnes sans papiers à travers la mise en place d'une commission indépendante ainsi que la fermeture des centres fermés (niveau fédéral).

2.3 Des mesures écologiques, sociales, énergétiques

Comme évoqué dans le chapitre sur « la dimension écologique » de ce document, la recherche de solutions face à l'effondrement écologique en cours, d'une part, et le combat pour plus de justice sociale, d'autre part, doivent être menés conjointement, dans le cadre d'une « transition juste ». Le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux doivent impérativement prendre le

chemin d'une société décarbonée, résiliente et durable.

C'est d'autant plus urgent que les impacts du réchauffement climatique se font déjà sentir, comme par exemple des périodes de sécheresse de plus en plus importantes. Il est plus que jamais indispensable que la collaboration et la concertation entre les différents niveaux de pouvoir soient renforcées pour sortir de l'immobilisme en matière climatique, mais aussi de biodiversité, l'une n'allant pas sans l'autre.

Par ailleurs, du point de vue énergétique, la flambée des prix en 2022 et la hausse de l'inflation qui s'en est suivie dans différents secteurs (alimentation, transport, logement, horeca) pourraient engendrer sur le long terme une paupérisation marquée des classes moyennes et des classes populaires ainsi qu'une hausse des inégalités socio-économiques.

Faute d'un système fiscal juste et équitable dont nous attendons toujours la réforme, les pouvoirs publics se trouvent trop souvent en difficulté pour proposer des solutions structurelles aux besoins collectifs qui émergent comme ceux qui touchent à l'agriculture, au logement, à la mobilité... Face à la hausse du coût de l'énergie, les gouvernements ont pris des mesures, certes nécessaires, mais souvent de court terme, peu différenciées et insuffisantes pour compenser

les pertes de pouvoir d'achat subies par une partie de la population. Elles ont également eu le grand défaut de ne pas s'attaquer directement à l'organisation des marchés de l'énergie qui sont pourtant la cause de l'envolée des prix. Enfin, elles ont laissé pratiquement sans réponse la question de la transition énergétique et de la sortie des énergies fossiles.

⇒ **Une mesure prioritaire pour le MOC :**

La mise en place d'un pacte logement/énergie qui doit veiller à une meilleure coordination entre tous les niveaux de pouvoir ⁶.

2.4 Renforcer l'accès aux droits et aux services non marchands

Depuis plusieurs années, nous constatons la réduction des canaux de communication traditionnels (guichet, téléphone, papier) au sein des services publics sur l'ensemble du territoire.

L'usage du numérique par défaut

pour toute une série de services renforce les discriminations et accentue également un phénomène de non-recours aux droits. Celui-ci toucherait jusqu'à 50 % des personnes concernées, c'est-à-dire les personnes les plus défavorisées. En effet, tout le monde ne dispose pas des mêmes compétences informatiques, du matériel nécessaire ou d'un accès à internet. Il est donc indispensable de garder des guichets physiques accessibles à tous·tes, ce qui n'empêche pas de proposer des alternatives numériques pour celles et ceux qui le souhaitent, tout en nous dirigeant vers l'automatisation des droits ⁷.

Par ailleurs, le MOC réaffirme l'importance du secteur associatif, qui par son action de terrain (notamment en éducation permanente, dans les secteurs de l'insertion et de l'intégration...) favorise la médiation nécessaire entre les publics et le monde politique, ce qui implique une reconnaissance financière structurelle de celui-ci, et non des moyens de plus en plus conditionnés ou réduits.

Le MOC souligne également le rôle

6. Celui-ci doit pouvoir accélérer la cadence de rénovation des logements, en se fondant d'une part sur une approche collective qui dépasse le système des primes actuel et d'autre part sur des rénovations en profondeur, en misant essentiellement sur le bâti existant, dans un processus socialement juste, en accompagnant ce(s) plan(s) de mesures de prévention et de dissuasion contre l'augmentation des loyers et des expulsions.

7. L'accord gouvernemental fédéral de 2020 évoquait d'ailleurs le sujet : « Dans les limites du cadre réglementaire concernant la protection de la vie privée, le gouvernement mettra fin autant que faire se peut au non-recours aux droits et poursuivra ses efforts pour automatiser les droits sociaux ».